

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE D'OUFFET**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR  
Du 19 décembre 2017 à 20h45**

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

<b>Représentation</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
<b><u>Géographique</u></b> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (démissionnaire) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît (excusé) GALLOY Ludivine (absente)
<b><u>Politique</u></b> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle (excusée) SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<b><u>Groupe d'âge</u></b> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (absent) GILON Corinne (absente) THIRION Jean-Claude (démissionnaire)	MAROTTA Justine (absente) D'HEUR Astrid (excusée) DEFERRE Marcel
<b><u>Associatif et autres</u></b>	TRINE Jean-Marie (absent) DEFECHEREUX Marie-Louise (excusée) KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine (démissionnaire) LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève	RUTHY Philippe (excusé) WALHIN Freddy (excusé) LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine (absente) WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald (démissionnaire)

+ PREVOT Michel

Agent de développement du GREOVA : Alix EVRARD.

**1. Approbation du PV de l'interCLDR du 14 décembre 2017**

Le PV est approuvé sans remarques.

## 2. Fiche transcommunale – Création d'un hall polyvalent (Clavier – Ouffet)

Mme CASSART ouvre la réunion pour aborder la répartition des frais de fonctionnement entre les Communes de Clavier et d'Ouffet ainsi que la définition de leur respectif pourcentage d'occupation. Cette réflexion sera ensuite intégrée dans la convention inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communal.

Après avoir rappelé que la Commune d'Ouffet injecterait 50 000 euros dans la construction de ce nouveau bâtiment, Madame LARDOT explique qu'au-delà des subsides attendus par *Infrasports* et espérés par le *Développement Rural*, la charge annuelle totale de ce lieu (après déduction des frais liés au personnel) est estimée pour les Communes de Clavier et d'Ouffet à 60 000 euros. Ce montant se base sur une étude des frais de fonctionnement relatifs à une dizaine ou une quinzaine de halls omnisports (anciens comme nouveaux, même si ces derniers coûtent moins cher en frais énergétiques) réalisée par la *Fondation rurale de Wallonie*.

S'ensuit une explication du calcul des frais de fonctionnement qui incomberaient uniquement à la Commune d'Ouffet. À savoir que la convention initiale de principe réalisée entre les deux Communes stipule une utilisation du hall (et non de la salle communale contigüe ni du restaurant) par les Ouffetois de maximum 30% (taux maximal communément défini par les deux Communes), le calcul de la charge annuelle communale ouffetoise serait la suivante :

Si l'occupation du hall sportif (**1000m<sup>2</sup>**) par Ouffet est de **20%** et l'occupation de la **salle/caféteria (450 m<sup>2</sup>) de 10%**, le pourcentage moyen d'occupation du complexe (surface totale nette 1450 m<sup>2</sup>) par Ouffet est de 16,9 %. Selon une charge annuelle déterminée de 600 euros par pourcent, le plafond maximum pris en charge par Ouffet (pour le pourcentage d'occupation moyen concerné) serait donc de **10.137,93** euros.

Cette charge serait bien entendu révisée chaque année en fonction des évolutions de la fréquentation du site.

Concernant la bonne administration du lieu, il est prévu que deux Ouffetois intègrent le Comité de gestion du hall et qu'un subside régional puisse permettre à la Commune de Clavier d'employer un gestionnaire des lieux à temps plein. Néanmoins, si la Commune de Clavier venait à gérer difficilement cette nouvelle infrastructure, la Commune d'Ouffet ne pourrait jamais en être tenue responsable : en plafonnant sa part de frais de fonctionnement par an, jamais elle ne devra payer un euro de plus, et ce peu importent les frais totaux pouvant incomber à la Commune de Clavier.

Un membre se demande ce qu'il adviendrait si une troisième commune voulait s'intégrer dans ce projet transcommunal. Mme CASSART lui répond que personne ne s'opposerait à l'occupation du hall par une commune extérieure, mais que cette dernière, justement considérée comme « commune extérieure », paierait dès lors sa location plus chère que celles des communes gestionnaires (Clavier et Ouffet).

La question relative à qui se fera l'intermédiaire entre ce hall et les citoyens ouffetois en demande de sports est posée. Mme CASSART répond que tous les clubs des deux communes seront convoqués afin de connaître leurs aspirations quant à ce nouveau lieu sportif, mais que cela n'impliquera en rien la délocalisation obligatoire des activités ayant jusqu'ici eu lieu à Ouffet. Il est rappelé que le but de ce partenariat est de proposer une meilleure offre aux Ouffetois grâce à la possibilité de pratiquer de nouveaux sports près d'Ouffet, à savoir en outre que la place du sport se renforce de plus en plus dans l'emploi du temps des jeunes générations, et que ce phénomène ne fera que s'amplifier dans les générations à venir. Aussi, Mme CASSART précise que plus les frais de fonctionnement annuels seront grands, plus la Commune pourra se targuer d'avoir répondu au mieux aux demandes de sa population. Enfin, Mme LARDOT précise que la buvette et le restaurant pourront constituer un atout financier.

Tous les membres valident la proposition financière ici faite en matière de frais de fonctionnement.

Si ce chapitre se clôture sur une incertitude quant à l'acceptation de ce projet par le Ministre du *Développement rural et du Ministre des Sports* (bien qu'il est connu de tous que les projets transcommunaux vont bon train et sont subsidiés par le *DR* à 90%), la Commune peut se féliciter d'en avoir au moins posé les balises financières.

### **3. Fiche 1.4 - Actualisation de l'atlas et renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune**

Mme LARDOT annonce aux membres que le dossier ouffetois renvoyé au Ministre Carlo DI ANTONIO dans le cadre de son récent appel à projet relatif à un subside de 200 000 € pour la mobilité douce n'a malheureusement pas été retenu, et ce malgré le fait que sur les 150 dossiers de demandes de subsides ; le ministère en a finalement accordés à 60 au lieu de 40.

La raison pour laquelle le projet d'Ouffet n'a pas été retenu réside dans le fait que les liaisons douces espérées ne pouvaient actuellement être reliables à un maillage RAVEL. La part belle a en effet été faite aux communes dont les respectifs projets présentaient un lien avec le projet d'un maillage RAVEL. Bien que ce dossier soit complexe et laisse entrevoir qu'il prendra tout son temps, Mme LARDOT précise que rien n'empêchera que ce projet soit reproposé l'année prochaine ; le dossier est prêt, il faudra seulement réadapter la largeur des modes doux souhaités (2m50 au lieu de 2m30) et espérer que le projet d'un difficile maillage CLAVIER/HAMOIR voit le jour.

### **4. Fiche 1.1 – Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice**

L'attention des membres est ici attirée sur la nécessité d'exproprier pour intérêt public les époux Tony ROBERT, qui n'exploitent en rien leur lieu (prisé aujourd'hui par la Commune) depuis 2001, afin que les futurs touristes puissent bénéficier d'un libre accès en permanence à un petit espace d'accueil qui y serait aménagé. Rappelons que le trop grand risque de vandalisme exclut la possibilité de laisser un plus grand espace d'accueil accessible et sans surveillance au sein même de la tour. En outre, la récupération de cet endroit permettrait de recréer – comme jadis – sa liaison avec la tour (par un toit). Le plan du géomètre relatif à ce petit espace à récupérer présente une largeur de 9 m côté rue et de 2m côté fond.

### **5. Divers**

#### **a. Maison de village à Ellemelle**

Le cahier spécial des charges est terminé et sera mis en adjudication fin janvier ; en effet, la date du changement des normes législatives en matière de marchés publics étant postérieure à la date d'acceptation du Ministre relative à ce projet, ce cahier , 'a pas du être réécrit mais retravaillé.

#### **b. Aménagements au terrain du Doyard**

Le cahier spécial des charges est terminé. Un auteur de projet sera prochainement désigné.

#### **c. Projet de logements à Ellemelle (ancienne Administration communale)**

Pas d'avancement à signaler à ce sujet.

La réunion se solde par un verre de l'amitié.